



Séance publique du 15 juillet 2019

Date de l'annonce publique : 08/07/2019

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MARQUES, conseiller ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absent(s)	./.
Référence	CC.2019-7-15 - 9.0
Point de l'ordre du jour	9.0
Objet	Projet d'assainissement - réseau local : croisement rue Am Bruch - rue de Hellange, Crauthem (amélioration hydraulique) : devis.

Le conseil communal,

Vu le projet relatif à l'assainissement du réseau local par le renouvellement et la remise en état de la canalisation des eaux de surface croisement de la rue Am Bruch et de la rue de Hellange à Crauthem ;

Considérant que le projet, établi le 19/06/2019 par le bureau d'études BEST, présente un coût total, honoraires et TVA compris, de 172.500,00 € ;

Considérant que le projet a pour objectif l'amélioration hydraulique des eaux de surface à l'extrémité sud de la rue de Hellange au croisement avec la rue Im Bruch afin d'empêcher ou de contenir l'inondation de la chaussée et du sous-sol des habitations ;

Considérant qu'un premier projet d'amélioration hydraulique concernant la rue de Hellange, d'un montant de 169.000,00 euros, a été approuvé le 06/02/2017 ;

Vu l'article du budget de l'exercice 2019 spécifié ci-après :

Article	Libellé	Crédit budgétaire
4/520/222100/19002	Adaptation des réseaux locaux – Mesures contre les inondations	40 000,00

Considérant que le crédit devra être adapté à l'occasion des prochaines modifications budgétaires ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les dispositions spécifiques applicables aux marchés publics relevant des collectivités territoriales et des entités assimilées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet relatif à l'assainissement du réseau local par le renouvellement et la remise en état de la canalisation des eaux de surface croisement de la rue Am Bruch et de la rue de Hellange à Crauthem du 19 juin 2019.

Récapitulatif et désignation des travaux		Montant en €
Renouvellement et la remise en état de la canalisation des eaux de surface croisement de la rue Am Bruch et de la rue de Hellange à Crauthem		
1.	Travaux préparatoires	23.820,00
2.	Travaux de terrassement	5.150,00
3.	Travaux de canalisation	66.000,00
4.	Travaux de béton	4.395,00
5.	Travaux de voirie	6.530,00
6.	Finition	614,00
7.	Travaux en régie	5.125,00



8. Protection contre les crues	10.000,00
9. Divers, imprévus et somme pour arrondir	8.366 ,00
Total hors TVA	130.000,00
TVA 17% sur travaux	22.100,00
Total des travaux	152.100,00
Honoraires	20.400,00
Total général	172.500,00

Montant « Total général » en euros et en toutes lettres

Cent soixante-douze mille cinq cents.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 106 - 10° de la loi communale et de l'article 144 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

En séance à Roeser, date qu'en tête.